

MUNICIPALITE DE SAINT-ALBAN

À une séance ordinaire de la municipalité de Saint-Alban tenue le 14 mars 2016 à 19h30 au lieu ordinaire des séances, étaient présents monsieur le maire, Bernard Naud, madame la conseillère Carmen Marquis et messieurs les conseillers Christian Caron, Gaétan Falardeau et Francis Marcotte, tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Émilie Garneau et monsieur Denis Beaulieu étaient absents.

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier était également présent.

2016-03-01

Ordre du jour.

Il est proposé par M. Christian Caron
et unanimement résolu :

Que l'Ordre du jour soit adopté tel que déposé, mais demeure cependant ouvert à l'article 10 : Divers et Questions.

2016-03-02

Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2016

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2016 19h30 soit adopté tel que déposé et lu.

Période de questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

2016-03-03

Demande d'aide financière – Randonnée Boubou 2016

Il est proposé par M. Gaétan Falardeau
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban accorde une aide financière de 1500.00 \$ au comité de la Randonnée Boubou pour les activités 2016 ayant eu lieu en février;

Que cette allocation soit versée sous réception des principales factures appuyant la reddition de comptes;

Que le conseil d'administration de la Randonnée Boubou soit avisé que toute demande ultérieure devra être présentée lors de la planification budgétaire de la Municipalité (31 octobre de l'année précédente).

2016-03-04

Demande de participation financière – CPE Le Kangourou

Il est proposé par M. Francis Marcotte
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban participe à l'activité Reconnaissance 2016 organisé par le CPE le Kangourou en accordant un montant de 45\$ à l'organisme;

2016-03-05

Appui à la société canadienne du cancer – Avril mois de la jonquille

Considérant que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

Considérant que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

Considérant que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

Considérant que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

Considérant que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

Considérant que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

Considérant que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

Considérant que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie.

En conséquence, il est proposé par M. Francis Marcotte et unanimement résolu :

De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

Que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des demandes d'approbation référendaires du règlement 236 déclarant une dépense pour la mise aux normes des installations de production d'eau potable de l'aqueduc du village, la construction d'un ouvrage de stockage étanche et l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer les coûts par un emprunt à long terme n'excédant pas 420 000 \$.

M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire trésorier, dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des demandes d'approbation référendaire du règlement 236 déclarant une dépense pour la mise aux normes des installations de production d'eau potable de l'aqueduc du village, la construction d'un ouvrage de stockage étanche et l'appropriation des deniers nécessaires pour en défrayer les coûts par un emprunt à long terme n'excédant pas 420 000 \$.

La procédure a eu lieu le jeudi 3 mars 2016 de 9h à 19h et, considérant le secteur concerné par ce règlement, un minimum de 52 signatures devaient être obtenues pour que le règlement nécessite une approbation référendaire par les personnes habiles à voter;

Aucune signature ne fût recueillie au registre des demandes d'approbation référendaire;

Le règlement est donc réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

2016-03-06

Autorisation de signature pour un emprunt temporaire en vertu du règlement d'emprunt no. 232.

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que M. Bernard Naud, maire, et M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer tous documents nécessaires à l'obtention d'un financement temporaire de 350 000 \$ auprès de la Caisse Desjardins de l'ouest de Portneuf, le tout conformément au règlement d'emprunt numéro 232.

2016-03-07

Autorisation de signature pour la modification du protocole d'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie sur le territoire de la MRC de Portneuf.

Considérant que le schéma de couverture de risques de la MRC de Portneuf prévoit la mise en place de l'entraide automatique;

Considérant que la version révisée du schéma de couverture de risques ne pourra recevoir son attestation de la part du ministre de la Sécurité publique que si l'entraide automatique est officiellement en vigueur sur le territoire de la MRC de Portneuf;

Considérant que la MRC a remis aux maires, lors de la séance du conseil de la MRC du 17 février 2016, toutes les informations nécessaires à l'implantation de l'entraide automatique ainsi que la modification à apporter au Protocole d'entente d'entraide;

En conséquence, il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Alban a pris connaissance et est en accord avec la modification à apporter au Protocole d'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie sur le territoire de la MRC de Portneuf, concernant l'ajout de l'entraide automatique;

Que le conseil autorise M. Bernard Naud, maire, et M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer au nom de la municipalité le protocole d'entente modifié;

Qu'une copie de la présente résolution soit acheminée au coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de Portneuf, M. Pierre-Luc Couture.

2016-03-08

Autorisation de signature d'une entente relative au départ de l'inspecteur municipal en voirie.

Considérant les négociations intervenues entre la Municipalité et M. Yvon Morissette, Inspecteur municipal en voirie, concernant son départ.

Il est proposé par M. Francis Marcotte
et unanimement résolu :

Que le conseil autorise M. Bernard Naud, maire, et M. Vincent Lévesque Dostie, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, au nom de la municipalité, l'entente et tout autre document nécessaire pour lui donner plein effet.

2016-03-09

Achat d'un véhicule pour le service des travaux publics

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que la Municipalité procède à l'achat d'un camion Silverado 2009 chez Marlin Chevrolet au prix de 15 495 \$ + taxes.

2016-03-10

Demande de droit de passage – Grand défi Pierre Lavoie

Il est proposé par M. Gaétan Falardeau
et unanimement résolu :

Que la municipalité de Saint-Alban autorise le passage sur son territoire
du 1000 km du Grand défi Pierre Lavoie le vendredi 17 juin 2016 en
début d'après-midi.

Bordereau de correspondance

Dépôt du bordereau de correspondance

Solde au compte chèque, placements et solde de la marge de crédit.

En date du 14 mars 2016, le compte chèque de la municipalité affichait
un solde de 18 518.42 \$ Toujours en date du 14 mars 2016, la
municipalité avait des placements pour un montant de 30 000 \$ et le
solde de la marge de crédit était à 150 000 \$

2016-03-11

Comptes à payer.

Il est proposé par M. Francis Marcotte
et unanimement résolu :

Que les comptes ci-dessous soient acceptés et que le directeur général
et secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer :

NOM DU FOURNISSEUR	NUMÉRO DE CHÈQUE	MONTANT \$
FQM	5873	592.12 \$
HOUDE, MIRIE-CLAUDE (FORMATION POMPIER)	5874	143.10 \$
LES ENTREPRISES ST-UBALDE	5875	25 308.16 \$
MINISTRE DES FINANCES	5876	111.00 \$
SAUVAGEAU, JEAN-PIERRE	5877	500.00 \$
THIBEAUL RENALD, NOTAIRE	5878	7 286.07 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES(TIMBRES COMPTE TAXES)	5879	1 271.03 \$
MARLIN CHEVROLET	5880	17 952.20 \$
SAUVAGEAU, JEAN-PIERRE	5881	500.00 \$
TROTTIER, LAURENT	5882	1 200.00 \$
HOUDE, MIRIE-CLAUDE (FORMATION POMPIER)	5883	228.96 \$
SAUVAGEAU, JEAN-PIERRE	5884	500.00 \$
AGI LTEE	5885	10.76 \$
ALAIN COTE CONSULTANT (CAMION INCENDIE)	5886	3 736.69 \$
BEAULIEU, DENIS	5887	77.38 \$
BOIVIN GAUVIN	5888	78.77 \$
CHAMPAGNE&MATTE (TERRAINS HYDRO- QUEBEC)	5889	4 080.74 \$
LA CLEF DE SOL(CELL ETIENNE)	5890	258.68 \$
CONEX	5891	649.15 \$
DERY TELECOM	5892	49.43 \$
LES ENTREPRISES ST-UBALDE	5893	25 308.16 \$
EXCAVATION C.-E. FALARDEAU	5894	3 850.51 \$
FONDATION DE SSS DE PORNEUF	5895	200.00 \$
LES HUILES DESROCHES	5896	456.92 \$
JOHANSEN, GUYLAINE	5897	385.00 \$
LABORATOIRE ENVIRONEX	5898	389.20 \$
ALIMENTATION DUSABLON	5899	71.62 \$

MATERIAUX AUDET	5900	117.80 \$
MEDIMAGE(TAG POMPIER)	5901	31.08 \$
MEUNERIE DYNAMIX	5902	18.39 \$
PAUSE CAFE FELIX (EAU ECOLE)	5903	103.30 \$
PERRON, MARIO	5904	220.84 \$
PG SOLUTION INC.	5905	494.94 \$
STEPHANIE POIRE (NON-RESIDENT)	5906	56.00 \$
PRO PLUS, LES PRODUITS CHIMIQUES	5907	103.48 \$
EXCAVATION GUILLAUME NAUD	5908	63.24 \$
ADT CANADA	5909	71.40 \$
INFO PAGE	5910	127.85 \$
SERVICES MATREC	5911	643.86 \$
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	5912	109.27 \$
TRAVAIL&LOISIRS	5913	319.60 \$
VILLE DE DONNACONA	5914	766.30 \$
VOHL	5915	86.76 \$
SOC. ASS. AUTOMOBILE DU QUEBEC	5916	2 487.98 \$
MINISTRE DES FINANCES	5917	74.73 \$
MARLIN CHEVROLET	5918	387.82 \$
	DAS, Fédéral	2 442.40 \$
	DAS, Prov.	5 767.76 \$
	Téelus	90.68 \$
	Hydro Québec	755.70 \$
	TOTAL:	110 536.83 \$
PERRON, MARIO	5383	109.56 \$
RICHARD, ALEXANDRE	5384	36.52 \$
HOUDE, MARIE-CLAUDE	5385	438.23 \$
TREPANIER, DENISE	5386	503.85 \$
VINCENT L. DOSTIE	5387	786.12 \$
VINCENT L. DOSTIE	5388	786.12 \$
MORISSETTE, YVON	5389	562.22 \$
BLOUIN, ETIENNE	5390	580.68 \$
TREPANIER, DENISE	5391	565.00 \$
VINCENT L. DOSTIE	5392	786.12 \$
BLOUIN, ETIENNE	5393	580.68 \$
TREPANIER, DENISE	5394	503.85 \$
VINCENT L. DOSTIE	5395	786.12 \$
VINCENT L. DOSTIE	5396	786.12 \$
BLOUIN, ETIENNE	5397	580.68 \$
TREPANIER, DENISE	5398	565.00 \$
HOUDE, MARIE-CLAUDE	5399	516.06 \$
ARCAND, SAMUEL	5400	184.53 \$
GERVAIS, FRANCOIS-XAVIER	5401	255.58 \$
PLAMONDON, THOMAS	5402	335.49 \$
NAUD, OLIVIER	5403	452.92 \$
BLOUIN, ETIENNE	5404	580.67 \$
TREPANIER, DENISE	5405	565.00 \$
VINCENT L. DOSTIE	5406	786.12 \$
BLOUIN, ETIENNE	5407	580.67 \$
CLOUTIER, ROGER	5408	526.02 \$
CARON, CHRISTIAN	5409	355.04 \$
NAUD, BERNARD	5410	914.59 \$
FALARDEAU, GAETAN	5411	355.04 \$
GARNEAU, EMILIE	5412	355.04 \$
BEAULIEU, DENIS	5413	355.04 \$
MARCOTTE, FRANCIS	5414	355.04 \$
MARQUIS, CARMEN	5415	355.04 \$
HAMELIN, FRANCOIS	5416	114.14 \$
HAMELIN, JEAN	5417	36.52 \$
HOUDE, MARIE-CLAUDE	5418	35.96 \$
LAPRISE, JEAN-PIERRE	5419	36.52 \$

LEVESQUE, ANDRE	5420	36.52 \$
MARCOTTE, DORIS	5421	36.52 \$
PERRON, JOCELYN	5422	36.52 \$
PERRON, MARIO	5423	149.02 \$
	TOTAL:	17 266.48 \$

GRAND TOTAL: 127 803.31 \$

Divers et questions

Traitement des questions de la part de la table du conseil ou de l'assemblée.

2016-03-12

Levée de la séance

Il est proposé par Mme Carmen Marquis
et unanimement résolu :

Que la présente séance ordinaire du Conseil municipal soit levée;

Le maire lève la séance à 21h.

Bernard Naud
Maire

Vincent Lévesque Dostie
directeur général et secrétaire-trésorier

« Je, Bernard Naud, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »